

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Jeudi 2 juin 2016

**Discours de Monsieur Jean-Louis d'Anglebermes,
vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie**
Séminaire régional du Comité spécial de la décolonisation
Managua, Nicaragua, le 31 mai 2016

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Président du Comité de décolonisation,

Monsieur le Rapporteur du Comité,

Madame la Secrétaire du Comité,

Monsieur le représentant du Secrétaire général des Nations Unies

Mesdames et Messieurs les représentants des Etats membres des Nations Unies et membres du Comité de décolonisation,

Mesdames et Messieurs les représentants des territoires non-autonomes, des pétitionnaires et experts,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais avant tout, saluer le gouvernement du Nicaragua pour son excellente organisation de ce séminaire du comité spécial de décolonisation. Je voudrais le remercier d'avoir accepté d'accueillir une nouvelle fois à Managua ce séminaire régional, cela démontre son engagement à faciliter les travaux du comité de 24.

Comme l'an dernier votre gouvernement s'est totalement engagé en soutien du travail mené par l'ensemble des délégations des membres du comité, des Etats membres des nations Unies présents, des territoires non-autonomes et de leurs gouvernements, mais aussi des experts et pétitionnaires présents à ce séminaire. Cet engagement du gouvernement du Nicaragua nous avait d'ailleurs été

témoigné l'an dernier avec beaucoup de force et de symbole lors de la rencontre dont nous avait honoré le Président de la République du Nicaragua Monsieur Daniel Ortega. Je garde un excellent souvenir de cette rencontre riche et très émouvante.

Je voudrais enfin vous féliciter Monsieur Rafael Dario Ramirez Carreno, Représentant permanent du Venezuela auprès des Nations Unies pour votre élection récente en qualité de président du comité.

Vous l'avez observé, depuis son entrée en fonction le 1^{er} avril 2015, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris la décision de ne manquer aucun des rendez-vous du Comité de décolonisation et de la 4^{ème} Commission de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Le Président du gouvernement, moi-même, ainsi que l'ensemble des membres de notre gouvernement, souhaitons à présent participer à tous les séminaires régionaux, à toutes les réunions du comité et de la 4^{ème} Commission de l'Assemblée Générale. Nous souhaitons ainsi présenter objectivement et collégialement le travail que nous accomplissons au quotidien avec l'aide de notre administration afin d'assurer la bonne marche du processus d'émancipation et de décolonisation de la Nouvelle-Calédonie.

1. Le litige électoral

Avant de développer devant vous les axes forts de la politique menée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en faveur de l'émancipation de notre pays, je voudrais revenir sur le litige électoral relatif aux listes électorales spéciales apparus ces derniers mois en Nouvelle-Calédonie.

Vous le savez, l'Accord de Nouméa signé le 5 mai 1998 a permis à la Nouvelle-Calédonie de poursuivre son processus d'émancipation dans un cadre institutionnel clairement défini. Ce processus prévoit l'organisation d'une consultation de la population sur l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie en 2018. Le corps électoral devant s'exprimer lors de cette consultation a été lui aussi clairement défini, cependant les dispositions juridiques basées sur l'inscription des personnes concernées en 1988, en 1994 et en 1998 ont été sujettes à contestation, tant pour le corps électoral du référendum que pour le corps électoral provincial qui définit la notion de citoyenneté.

Ainsi, lors du comité des signataires du 5 juin 2015, il a été acté que les partenaires de l'Accord soutiendraient l'adoption d'un amendement à la loi organique sur la Nouvelle-Calédonie qui prévoirait d'élargir les possibilités de dispense de formalités pour l'inscription sur la liste électorale

spéciale pour la consultation. Il s'agissait ainsi de simplifier les démarches des citoyens calédoniens. Cet amendement a bien été adopté par le Parlement français dans le cadre de la loi organique du 5 août 2015. Les d'application de cette loi sont ensuite rapidement entré en vigueur.

Mais la détermination de la liste électorale spéciale pour la consultation se faisant sur la base de la liste électorale spéciale pour les élections au congrès et aux assemblées provinciales, il est absolument nécessaire que la détermination de cette dernière liste soit elles aussi totalement incontestable.

Dans cette perspective, lors du comité des signataires du 5 juin dernier, cette question a aussi très largement été évoquée. Reconnaisant leurs divergences, les partenaires l'Accord de Nouméa ont décidé sur ce point précis de tout faire pour que rapidement, c'est-à-dire avant le comité des signataires de février 2016, les conditions soient réunies pour aboutir. Lors de ce comité de juin 2015, les partenaires se sont engagés à faire procéder par des « experts de confiance » à une évaluation quantitative du litige électoral. Il s'agissait ainsi d'évaluer l'impact réel, en terme démographique, du litige électoral sur cette liste provinciale.

Sur ce point, des progrès ont été accomplis. Monsieur Ferdinand Mélin-Soucramanien, Professeur de droit public, a été désigné comme expert de confiance. Il a mené cette évaluation quantitative, expliquant précisément la méthodologie retenue pour y procéder. Constatant la réalité du litige électoral sur cette liste électorale provinciale, il a précisé ce qu'il représentait réellement.

Fort de cette analyse quantitative, conformément à l'engagement politique du 5 juin 2015, les partenaires de l'Accord de Nouméa ont mené lors du comité des signataires du 4 février dernier une discussion constructive permettant d'aboutir à des engagements clairs. Les partenaires sont ainsi convenus de déclarer comme « politiquement clos » le litige relatif aux inscriptions faites jusqu'en 2015 sur les listes électorales spéciales provinciales sous réserve du strict respect des dispositions de la loi organique de 1999.

2. L'évolution institutionnelle

Vous le savez Mesdames Messieurs, je le rappelle dans chacune de mes interventions, de même que mes collègues président et membres du gouvernement, notre institution est un gouvernement légalement collégial, il est composé obligatoirement de l'ensemble des partis politiques représentatifs présents au Congrès de la Nouvelle-Calédonie, son assemblée délibérante. Cela signifie que le pouvoir exécutif de notre territoire est composé de l'ensemble des forces politiques

du pays, qu'elles soient indépendantistes ou non-indépendantistes.

Ce gouvernement est un des symboles du partage de compétences, de l'équilibre et de la reconnaissance de toutes les légitimités calédoniennes. Il est un des résultats les plus explicites du mécanisme institutionnel né de l'Accord de Nouméa.

Je suis indépendantiste et je suis le vice-président d'un gouvernement présidé par un non-indépendantiste. Je représente aujourd'hui, en accord avec l'ensemble de mes collègues, le gouvernement tout entier. Le processus de décolonisation dont le terme sera la consultation du peuple calédonien en 2018 sur l'accession ou non à la pleine souveraineté, quel qu'en soit le choix final, nous impose dès maintenant de rechercher les valeurs kanakes, océaniques et universelles afin que ces valeurs communes deviennent le ciment de notre destin commun.

Dans cette perspective, l'Etat a mis à la disposition de l'ensemble des partenaires de l'Accord de Nouméa et des institutions du territoire des experts capables d'accompagner la Nouvelle-Calédonie dans la recherche et l'élaboration de son futur système institutionnel.

3. L'action du gouvernement en faveur du développement économique, social et culturel de la Nouvelle-Calédonie.

Mesdames et Messieurs,

Par-delà l'évolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie, marqueur incontestable de son processus de décolonisation, par-delà le litige électoral en cours de résolution, déterminant dans la fixation du corps électoral qui sera demain appelé à participer au scrutin d'autodétermination, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est un acteur quotidien de la construction de ce pays.

En effet, dans le cadre de sa déclaration de politique générale du 13 avril 2015, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a élaboré une feuille de route ambitieuse qui nous impose d'importants chantiers, indispensables au développement économique, social et culturel de notre pays.

Dans le domaine de l'emploi et l'insertion professionnelle, le secteur dont j'ai la charge au sein du gouvernement, nous avons élaboré une stratégie « emploi et insertion professionnelle ». Cette stratégie a pour objectif principal de rendre cohérente les politiques publiques en matière de formation. Nous voulons mieux aider les jeunes les plus éloignés du marché de l'emploi à s'intégrer dans la société. Pour cela, nous allons développer des passerelles avec les entreprises et créer un parcours d'insertion par le travail. Cette politique renouvelée d'emploi et d'insertion professionnelle devrait être soutenue financièrement par l'Union européenne au travers du Fonds Européen de

développement.

Dans le même temps, dans le secteur public, le gouvernement entreprend depuis plusieurs mois une importante réforme de la fonction publique, s'appuyant notamment sur une loi instituant une priorité à l'emploi local dans la fonction publique à l'identique de ce qui a été mis en place il y a trois ans.

Dans le domaine de l'éducation, nous avons élaboré cette année notre propre politique éducative. Ce « projet éducatif » a été adopté par une large majorité des élus du congrès de la Nouvelle-Calédonie. Il vise à construire une école mieux adaptée aux réalités du pays en donnant à tous les élèves la même chance de réussite et d'insertion. Dans ce but, nous mobiliserons plus de moyens pour les établissements en difficultés et créerons un parcours de formation sur mesure.

Nous souhaitons que notre école soit ancrée dans son pays tout en s'ouvrant davantage sur le monde. Nous souhaitons enfin développer l'enseignement de la culture et des langues kanakes, développer l'engagement citoyen des élèves et renforcer l'outil numérique, indispensable à la modernité de notre école.

Vous le savez, Mesdames et Messieurs, la Nouvelle-Calédonie connaît une situation de crise économique sérieuse. Nous avons donc lancé depuis notre entrée en fonction plusieurs chantiers visant à soutenir la croissance économique, avec pour objectif premier, la création d'emplois.

Cette politique de relance de la croissance économique passe d'abord par l'augmentation du niveau de nos investissements publics de 102 millions de dollars US en 2015 à plus de 130 millions de dollars en 2016 malgré nos fortes contraintes budgétaires. Nous avons en outre obtenu, au terme d'une intense mobilisation, le maintien du mécanisme de défiscalisation instituée par la France au bénéfice du secteur productif et du logement social. Dans le même temps, nous avons renforcé le dispositif de défiscalisation locale au bénéfice des logements intermédiaires et de l'investissement industriel.

Parallèlement, les travaux devant nous permettre d'aboutir à la création d'une Taxe Générale à la Consommation progressent. Cette taxe s'apparentera à une TVA et sera accompagnée d'un outil favorisant la compétitivité de nos entreprises. Elle devra permettre aux entreprises de Nouvelle-Calédonie de réduire leurs coûts d'investissement et de fonctionnement et défavoriser ainsi la diminution du coût de la vie.

Vous le savez, le secteur de la mine et de la métallurgie en Nouvelle-Calédonie traverse une crise historique. Les cours du nickel sont au plus bas et cette situation pourrait perdurer. Dans ces

conditions, nous avons décidé de prendre plusieurs mesures visant à soutenir les entreprises du secteur du nickel. Nous avons élaboré un plan de soutien au secteur prévoyant un programme prévisionnel des exportations vers notre usine *offshore* de Corée et vers la Chine, à condition pour cette dernière de ne pas favoriser la production d'un nickel-métal de mauvaise qualité, le « *pig Iron* », concurrent dévastateur des métallurgistes calédoniens et responsable de la chute du cours du nickel.

Cette situation nous oblige cependant à aller plus loin et à envisager rapidement l'élaboration d'un fonds pour les générations futures.

Pour relancer la croissance, **nous avons identifié d'autres axes**, au premier rang desquels le secteur de l'industrie touristique qui doit être soutenu tant les atouts de notre pays sont immenses.

Le gouvernement a par ailleurs décidé d'élaborer un schéma de soutien à l'export, considérant que l'ouverture vers de nouveaux débouchés pour les produits et services originaires de Nouvelle-Calédonie était indispensable à la pérennité de notre outil industriel et de nos savoir-faire.

Toujours dans une optique de développement économique durable, Nous travaillons depuis plusieurs mois à l'accroissement de notre **autosuffisance alimentaire**, aujourd'hui de 15 %, afin de garantir l'approvisionnement des populations, la qualité sanitaire et environnementale des produits et l'accessibilité de leur prix pour le consommateur final. Pour y parvenir, nous avons engagé un travail très important visant à fédérer les acteurs du secteur et à mieux structurer les filières.

Toujours pour répondre au vœu exprimé par l'Assemblée générale des Nations Unies aux points 11 et 23 de sa résolution n° 70/99 du 15 décembre 2015, nous avons cette année lancé un important programme visant à **garantir un logement à tous les calédoniens**. Nous élaborons dans cette perspective un programme visant d'une part, grâce à la défiscalisation locale, à la construction de logements intermédiaires et d'autre part, à la réalisation de l'objectif de construction de 1500 logements par an.

Mesdames et Messieurs, Cher collègues et amis,

En cette année historique de signature de l'Accord de Paris sur le climat le 22 avril dernier au siège des Nations Unies à New York, il est absolument indispensable que notre projet de développement économique tienne compte des enjeux du changement climatique.

Nous avons ainsi accéléré le processus de développement des transports en commun de Nouvelle-Calédonie et débuté tout récemment les travaux de réalisation du projet « NEOBUS » de transport public en site propre de l'agglomération de Nouméa. Plus globalement, un schéma directeur des

transports terrestres, aériens et maritimes est en cours d'élaboration pour mieux répondre et de façon plus rationnelle à l'attente des populations et des acteurs économiques notamment touristiques.

Nous soumettrons dans les semaines qui viennent à la validation du Congrès de la Nouvelle-Calédonie notre projet de schéma de transition énergétique. Cet outil stratégique constituera, avec notre future stratégie d'adaptation aux changements climatiques, l'une des deux composantes de notre future « politique climat ». C'est cette politique climat qui déterminera la contribution du territoire de la Nouvelle-Calédonie à l'Accord de Paris.

Je veux aujourd'hui à ce titre vous annoncer, Mesdames et Messieurs, que le congrès de la Nouvelle-Calédonie a émis le 19 mai dernier, à l'unanimité, le vœu de voir notre pays assujetti à l'Accord de Paris sur le climat. Ainsi, la France a accepté de prévoir dans le cadre de son engagement dans l'Accord de Paris une composante dédiée à l'engagement calédonien. Grâce à cet accord entre la France et la Nouvelle-Calédonie, notre pays pourra prendre toute sa part dans le processus historique de l'Accord de Paris et mettre fin à son exclusion des efforts mondiaux pour le climat depuis l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto.

Au chapitre social enfin, notre gouvernement a travaillé sur l'élaboration d'un plan de sauvegarde de nos régimes sociaux et de renforcement de notre système de santé. Le plan « Do Kamo » doit permettre de concilier le besoin d'une meilleure maîtrise des dépenses de santé avec l'ambition d'un système de santé performant. Il soutiendra plus particulièrement l'éducation et la promotion de la santé auprès de la population, notamment par l'épanouissement de la jeunesse.

Sur la question de l'intégration régionale, essentielle à l'émancipation de la Nouvelle-Calédonie, le président du gouvernement, en charge de ce secteur, conformément à l'Accord de Nouméa, conduit depuis son entrée en fonction, une politique régionale assise sur deux axes :

- L'axe d'abord de l'intégration politique reposant sur les progrès que nous avons accompli vers une adhésion pleine et entière de notre pays au sein du forum des îles du Pacifique, sur notre collaboration plus étroite avec le Groupe du Fer de Lance Mélanésien et sur la promotion de la francophonie comme facteur de rayonnement.
- L'axe ensuite de l'intégration économique reposant sur l'élaboration d'une véritable diplomatie économique calédonienne. L'objectif, dans un contexte de crise économique que j'ai déjà largement présenté, est de développer le rayonnement économique de la Nouvelle-Calédonie et les débouchés régionaux pour nos acteurs économiques. Répondant au besoin de relancer la croissance, ce plus

grand rayonnement économique contribuera à l'intégration régionale de la Nouvelle-Calédonie.

Mesdames et Messieurs,

Beaucoup de ces projets résultent du transfert progressif de compétences de la France vers la Nouvelle-Calédonie conformément à l'Accord de Nouméa et à la loi organique de 1999 qui définit notre statut. Cette dynamique a conduit à la fossilisation du droit en vigueur antérieurement à ces transferts de compétences. Le gouvernement a donc engagé ces derniers mois un important travail visant à remettre à jour l'ensemble de ses corpus de règles.

Chers collègues,

Vous le voyez, bien que les échanges et les réflexions soient intenses depuis quelques mois sur la construction politique de notre pays, manifestant ainsi la passion et l'engagement de l'ensemble des partenaires de notre processus de décolonisation, notre gouvernement ne cesse pas d'agir quotidiennement pour que cette émancipation se déroule dans les meilleures conditions économiques, sociales et culturelles.

Je suis aujourd'hui certains d'une chose : l'aboutissement de ce processus, quel qu'il soit, libérera les énergies et nous permettra de nous consacrer pleinement à l'édification collective de notre projet de société.

Je vous remercie. Oleti.